

- Un groupe spécial du GATT, mis sur pied à la demande du Canada, de la Communauté européenne et du Mexique, a conclu que l'aspect discriminatoire de cette taxe était contraire aux règles du GATT et a recommandé que les États-Unis modifient leur loi pour la rendre conforme à l'Accord général. Le rapport du groupe spécial a été adopté par le Conseil du GATT en juin 1987, avec l'appui des États-Unis.